

# Déchets : les foyers témoins montrent la voie à suivre

Le Grenelle de l'environnement impose une réduction des déchets. Le syndicat Val Dem est en pointe, notamment avec une opération "foyers témoins".

**V**al Dem a choisi six foyers témoins, en ville, dans l'agglomération et à la campagne. Six foyers actifs, enthousiastes, convaincus, chargés pendant un laps de temps donné de réduire au maximum leur production de déchets.

Le résultat est éloquent et illustre surtout tous les progrès qui restent à faire dans un domaine crucial pour l'environnement.

Les foyers témoins ont, en effet, produit moitié moins de déchets non recyclables grâce au tri et moitié plus de déchets compostables. L'opération demande évidemment du soin et de l'attention, mais elle est efficace !

**555 kg de déchets par an et par habitant**

Le problème est d'ailleurs que chaque usager produit 555 kg de déchets par an et par habitant et que ce poids a tendance à ne pas vraiment diminuer : 507 kg en 2000, 577 en 2005, 555 l'année dernière.

Mais, et c'est le résultat d'une



Les foyers témoins, très motivés, ont été performants.

action vigoureuse de Val Dem, les déchets non recyclables des usagers de Val Dem ne représentent que 194 kg, contre 270 dans le Loir-et-Cher. Quant aux foyers témoins, ils sont descendus à 51 kg.

Pour Thierry Boulay, président du syndicat, « *il faut aller au-delà de la poubelle pour réduire la quantité de déchets. Il faut travailler en amont, en agissant sur le mode de con-*

*sommation et en privilégiant les produits frais, issus du jardin, qui ont un effet sur la quantité de déchets non recyclables et la santé* ».

Quant au recyclage, il a un effet direct sur le coût et l'environnement. Mieux vaut traiter les déchets de jardin sur place, quand c'est possible, au détriment de la déchetterie.

Songez également aux circuits courts, garants d'un déve-

loppement durable, qui, pour une fois, n'est pas une expression galvaudée.

Hervé Aussant

Collecte et traitement, le coût pour l'usager, pour 100 € : collecte, 33,10 € ; déchetterie, 19,30 € ; frais de fonctionnement et financiers, 18,50 € ; incinération, 17,80 € ; tri, 6,60 € ; transport, 3 € et matériel de collecte (bacs et containers), 1,70 €.